

de mes concitoyens? J'ajoute tout de suite, cependant, que je prends courage à la pensée que, comme député libéral,—et le seul député libéral de la ville de Toronto,—je me trouve dans le sillage d'une sommité parlementaire et juridique, le très distingué ancien premier ministre (M. St-Laurent), naguère chef d'un gouvernement libéral qui a donné à notre grand pays les plus radieuses années d'harmonie et d'essor économique jamais connues au cours de son histoire. Artisan hardi et lucide de l'émancipation totale de notre pays, homme d'État que la postérité considérera comme une figure de proue du parti libéral, il a sauvé la paix du monde en octobre 1956 en dictant la conduite de nos représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies. "Le nombre des jours de l'homme étant compté", comme dit la sainte Écriture, ce chef tant respecté veut quitter la scène parlementaire, et il passera pour une des plus importantes figures de l'histoire politique canadienne. Cet homme fut un grand chef et surtout un grand Canadien.

(Traduction)

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord me conformer à l'usage de la Chambre et vous féliciter à mon tour, ainsi que l'Orateur suppléant. Ce ne sont pas des félicitations de pure forme, mais un hommage sincère à un homme qui par son équité, son tact, sa dignité et sa constante bonne humeur, au milieu de circonstances parfois très difficiles, s'est acquis le respect de tous les députés. Je tiens également à féliciter l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Smith), qui a proposé l'Adresse en réponse au discours de Sa Majesté, et l'honorable représentant de Bonaventure (M. Arsenault) qui l'a appuyé.

La Chambre se rappelle que le débat sur l'Adresse a été suspendu le 23 octobre, par consentement unanime de la Chambre, afin de permettre au gouvernement de présenter certaines mesures législatives urgentes et requérant la priorité, mesures dont la Chambre s'est occupée jusqu'au 11 novembre, date de la reprise du débat sur le discours du trône. Quelles sont les réalisations de la Chambre entre le 23 octobre et le 11 novembre? A mon avis, monsieur l'Orateur, jamais encore dans l'histoire du Canada on a tant fait pour la population du Canada en si peu de temps.

Le 24 octobre, le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) déposait un bill accordant aux cultivateurs des Prairies des avances en espèces sur les céréales emmagasinées dans les fermes; cette mesure a reçu l'appui de tous les partis siégeant à la Chambre, mais elle a dû attendre l'avènement d'un gouvernement conservateur avant de trouver place dans nos

statuts. Ce bill va permettre d'avancer aux cultivateurs de l'Ouest de 100 à 150 millions de dollars sur le blé emmagasiné dans les fermes en attendant d'être délivré à la Commission du blé. L'avance en espèces est remboursée à mesure que le blé est livré, de sorte que le contribuable canadien ne se charge en définitive que des frais d'administration. Ce bill vise à aider tout particulièrement le petit cultivateur et il aura pour conséquence de stabiliser le pouvoir d'achat dans les provinces des Prairies, renforçant ainsi toute l'économie de l'Ouest canadien. Ce bill a finalement été adopté le 31 octobre. En ma qualité de nouveau député, je dois avouer que j'ai été surpris par le temps que les vis-à-vis ont pris à dire "oui" à un bill qu'ils étaient disposés à appuyer dès le commencement.

Nous sommes ensuite passés à l'examen de diverses mesures présentées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith). Il y a d'abord eu des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse, portant la pension à \$55 par mois, réduisant de 20 ans à 10 ans la condition de base de résidence, et augmentant de trois mois qu'elle était à six mois, la durée autorisée de séjour à l'étranger. Je crois que les observations faites par le ministre en présentant ce bill méritent qu'on les répète; je cite un extrait de la page 406 du hansard:

Puis-je ajouter un mot, monsieur le président, au sujet du niveau qu'on envisage actuellement pour les pensions, c'est-à-dire \$55 par mois? Nous ne revendiquons rien d'extraordinaire à ce sujet. Nous ne prétendons pas qu'il s'agit d'une solution définitive parfaite, ni que ce chiffre comporte une justesse magique. En proposant ce montant nous ne nous targuons pas outre mesure de générosité. J'estime, en effet, que nous devrions tâcher de mesurer ce que nous faisons là non pas en rapport avec la générosité mais avec l'équité.

Cette augmentation des pensions représente 37.5 p. 100 de plus que le niveau de \$40 en vigueur au début de cette année et qui existait depuis 1949, alors que depuis cette date le coût de la vie a augmenté de 23 p. 100. Lors de la création des versements de sécurité de la vieillesse, en 1952, le produit national brut était de \$23 milliards et demi, tandis qu'en 1957 est évalué à \$30.8 milliards, soit une augmentation de 32.4 p. 100, en comparaison d'une augmentation de 37.5 p. 100 pour les pensions.

Oui, monsieur l'Orateur, nos vieillards sont enfin traités avec justice. Jamais plus on ne tolérera qu'ils ne profitent pas de la prospérité du pays, car on nous affirme que ces pensions seront revisées et rajustées, à l'occasion, en fonction de la hausse du coût de la vie.